

## Observatoire économique de l'achat public

### Missions, organisation

#### Présentation

Placé auprès du ministre de l'économie des finances et de l'industrie, l'observatoire économique de l'achat public est une structure inter directionnelle, auprès du directeur des affaires juridiques. Trois missions lui sont confiées :

- recueillir et rassembler les données comptables, financières et économiques relatives à l'achat public,
- établir sur la base de ces données les analyses économiques pertinentes,
- constituer un lieu de dialogue entre acteurs de la commande publique sur les aspects techniques et économiques de l'achat public.

#### Composition

Sa composition est représentative de l'ensemble des acteurs de la commande publique. Il regroupe les responsables au niveau central de la mise en œuvre des politiques publiques économiques et 18 représentants du monde de l'entreprise dont 3 particulièrement représentatifs des PME-PMI, ainsi que toutes les catégories d'acheteurs publics : représentants des principaux départements ministériels acheteurs, représentants des associations d'élus locaux, représentant des entreprises publiques, et des acheteurs particuliers que sont les acteurs de l'économie mixte, du secteur hospitalier, des chambres de commerce et d'industrie.

#### Mission

L'article 136 du code des marchés publics prévoit la mise en œuvre d'un observatoire économique de la commande publique. Cet observatoire rassemble notamment les données issues du recensement des marchés publics, prévu à l'article 137 du même code.

Au titre des obligations statistiques européennes, l'Observatoire a vocation à prendre en compte l'ensemble des données statistiques relatives à toutes les catégories juridiques de contrats participant de la commande publique, au sens des directives n° 2004/17/CE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux, et de la directive n° 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Concrètement, cela signifie qu'il prendra en compte, outre les marchés publics au sens du code des marchés publics, les marchés passés par toutes les catégories d'entités adjudicatrices, y compris les formes nouvelles telles les contrats de partenariat, ainsi que les baux emphytéotiques et certaines concessions.

## **Pilotage**

L'observatoire est constitué par ses membres et piloté au quotidien par un comité exécutif composé du directeur général de la comptabilité publique, du directeur des politiques économiques auprès du directeur du trésor et de la politique économique, du directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes, du directeur général de l'Insee et du directeur des affaires juridiques.

L'observatoire comprend aussi un conseil scientifique, qui interviendra notamment sur la validation des documents techniques.

## **Moyens**

La mise en place de cette structure, dont le secrétariat général est placé auprès du directeur des affaires juridiques du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, s'effectuera par redéploiement de personnels et de compétences notamment au sein de la direction des affaires juridiques, avec l'aide des directions et organismes spécialisés associés.